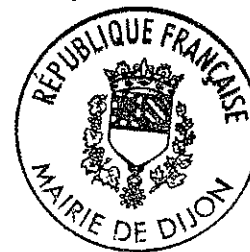


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 11 mai 2009

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. MAGLICA (pouvoir M. REBSAMEN)  
**Membres absents** :

**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Site des Verriers - Opération de dépollution- Modification du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle - Marché passé entre la Ville et le groupement Roger Martin-Elitec-Ikos : avenant n° 1 - Demandes de subventions**

Monsieur Julien, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a adopté le programme des travaux de dépollution du terrain des Verriers, situé à l'angle des rues des Rotondes et des Verriers, d'une surface de 16 470 m<sup>2</sup>.

En effet, des sondages réalisés à l'automne 2005 ont mis en évidence une pollution antérieure à la prise de possession des lieux par la Ville, en 1946, due à la présence de fûts de produits hydrocarbonés et de divers métaux issus de l'exploitation industrielle du site.

Le marché de travaux a été lancé sur la base d'une tranche ferme comprenant l'évacuation de la pollution connue et l'investigation complète du terrain pour définir l'étendue des travaux, objets d'une tranche conditionnelle. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération était estimée à 1 800 000 € TTC.

Cette investigation a fait apparaître une pollution aux hydrocarbures plus importante que prévue, conduisant à un surcoût de cette enveloppe de plus de 5 000 000 € TTC pour rendre le terrain entièrement compatible avec une opération d'habitat sans contraintes, ni servitudes.

La Ville a donc dû trouver d'autres solutions pour réaliser les opérations d'habitat programmées à l'origine sur ce site.

Ainsi, la destination du terrain a été revue pour limiter les opérations de dépollution en maintenant sur place le maximum de terre. Cette évolution permettra d'accueillir des locaux associatifs déplacés du Parc de la Toison d'Or et des réserves pour les musées municipaux qui libéreront à leur tour des emprises constructibles.

Dans cette hypothèse, le surcoût des travaux de dépollution est estimé à 400 000 € TTC, ce qui ferait passer le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de 1 800 000 € TTC à 2 200 000 € TTC.

La Ville pourrait solliciter une aide auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) au titre du plan de relance « friches : projet de dépollution d'une friche polluée en vue de sa reconversion ».

La réalisation des travaux a été confiée initialement au groupement Roger Martin-Élitec-Ikos auquel le marché n°2008 0402 a été notifié le 20 août 2008, ce dernier se décomposant comme suit :

- tranche ferme :	917 895, 20 € TTC
- tranche conditionnelle 1 :	725 000, 85 € TTC
- montant total :	1 642 896, 05 € TTC

S'agissant de sujétions techniques imprévues ne résultant pas du fait des parties, il est proposé d'établir un avenant n° 1, conformément aux dispositions de l'article 20 du code des marchés publics, d'un montant de 400 000 € TTC portant ainsi le montant total du marché à 2 042 896,05 € TTC.

Ce projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider de porter de 1 800 000 € à 2 200 000 € TTC le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de dépollution du site des Verriers ;
- 2 - décider d'établir un avenant n°1 au marché conclu entre la Ville et le groupement Roger Martin-Élitec-Ikos dans les conditions proposées ;
- 3 - m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son exécution ;
- 4 - décider de solliciter, au taux maximum, toutes les subventions susceptibles d'être accordées, notamment par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) au titre du plan de relance « friches » pour son financement.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 19/05/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

18 MAI 2009

